

## Séance du Conseil Municipal du 18/11/2015

- Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la CCVBA : Mission d'accompagnement pour la réalisation de diagnostics locaux et l'élaboration de plans de prévention des risques psychosociaux

Chaque employeur public a l'obligation d'élaborer, au plus tard en 2015, un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux, incluant au préalable une phase diagnostic. La responsabilité pénale de l'autorité territoriale ou de son délégataire peut être engagée en cas de manquement à ses obligations. La Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles a proposé à l'ensemble des Communes de bénéficier d'un groupement de commandes dont elle sera le coordonnateur et qui permettra de désigner un bureau d'études pour l'élaboration des diagnostics et des plans pour chaque collectivité. Certaines ont répondu favorablement à cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la constitution de ce groupement de commandes et désigne Mme Christelle GRAZIANI comme représentant de la Commune au sein de la commission d'analyse des offres du groupement.

- Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

- Convention de partenariat avec le PNRA sur la réalisation des travaux de réouverture des milieux :

Le territoire des Alpilles est marqué par un appauvrissement en habitats d'oiseaux. Grâce au projet du LIFE des Alpilles le maintien et la restauration des populations de 13 espèces d'oiseaux sont préservés dans la ZPS (Zone de Protection Spéciale, Site Natura 2000). La présente convention entre le PNRA et la Commune assistée de l'ONF, a pour but la réalisation de travaux de débroussaillage et/ou gyrobroyage, afin d'assurer la réouverture des milieux, sur la parcelle BZ 0001, d'une superficie de 5 ha. Cette convention entrera en vigueur dès sa signature, pour une durée de 10 ans.

- Convention pluriannuelle de pâturage sur les terres communales :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de concession tripartite entre la commune d'Aureille, Monsieur Sylvain GILLET éleveur et l'Office National des Forêts, pour une concession de pâturage en forêt communale relevant du Régime Forestier. Dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale, une expérience sylvopastorale peut être menée sur une partie de la forêt au moyen d'une convention. Cette dernière, signée pour 5 années, sera soumise aux dispositions du Code Forestier et du Code Rural (articles L146-1 et R 146-1), aux seules fins de pâturage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018.

- Personnel Communal : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour élections

- Personnel Communal : Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe

- Dénomination de rue :

La municipalité a attribué une numérotation à chaque propriété sur la commune. Il s'avère que certaines rues n'ont aucune appellation ou que leur appellation prête à confusion. Ainsi, il est adopté le nom de « *Chemin de la Julière* » pour le chemin qui mène de la Départementale D24 jusqu'au Lieu-Dit « *La Julière* ».

- Signature du permis de construire de l'Espace culturel et associatif :

La commune d'Aureille a lancé un projet de construction d'un espace culturel et associatif. Pour mener à bien ce projet, elle a fait appel, par concours, à un groupement managé par Eric Dussol et Corinne Chiche, architectes. Le groupement vient de présenter au comité de pilotage du projet l'Avant-Projet Définitif, étape ultime avant le dépôt de permis de construire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer au nom de la commune la demande de permis de construire de cet espace culturel et associatif.

- Attribution du marché public concernant l'aménagement de l'ancienne église d'Aureille en épicerie communale :

Les travaux d'aménagement en épicerie communale de l'ancienne église d'Aureille, propriété de la commune, sont programmés pour l'année 2016. Pour choisir les entreprises qui effectueront les travaux, un marché à procédure adaptée a été publié durant la période du 2 octobre 2015 au 26 octobre 2015 comprenant 10 lots. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 octobre 2015 pour examiner les 17 dossiers reçus contenant 36 réponses au total pour les 10 lots, dont les offres sont toutes recevables sur le

plan administratif. La commission s'est à nouveau réunie le 12 novembre 2015 pour valider les propositions de l'analyse des offres réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre.

Le classement des entreprises, au niveau de chaque lot, a été défini suivant les critères suivants :

- a) Le prix des prestations avec une pondération de 40 %
- b) La valeur technique des offres avec une pondération de 60 % appréciée en fonction de la qualité des matériaux proposés, des moyens techniques et humains affectés au chantier, des délais d'exécution.

Cette analyse et le classement qui en découle amènent la commission à proposer les entreprises suivantes :

- Lot n°1	Démolition, Gros Œuvre VRD	SOTTIAUX	58 466.00€ HT
- Lot n°2	Enduits	SOTTIAUX	70 300.00€ HT
- Lot n°3	Cloisonnements-Doublages	SOTTIAUX	13 871.00€ HT
- Lot n°4	Menuiserie Serrurerie Métallerie	FEROLIA	41 381.88€ HT
- Lot n°5	Electricité	CADELEC	25 687.00€ HT
- Lot n°6	Plomberie	ESCOT	4 877.36€ HT
- Lot n°7	Chauffage Rafraichissement	FC MERMOZ	6 593.00€ HT
- Lot n°8	Dalles pierre Carrelages Faïences	SOTTIAUX	26 332.20€ HT
- Lot n°9	Peintures	Provençale de Peinture	4 559.20€ HT
- Lot n°10	Décors intérieurs	SUD France	15 680.00€ HT

Total du marché : 267 747.64€ HT soit 321 297.17€ TTC

■ Budget 2015 de la Commune : *Décision Modificative n°2*